



Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2024-2025

Année universitaire : 2024-2025

Composante : UFR Médecine

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **Pédagogie, enseignement numérique et simulation en santé**

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Pr. Guillaume Debaty

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

- Former aux méthodes pédagogiques comprenant l'enseignement numérique et la pédagogie par simulation numériques les enseignants et tuteurs des Sciences de la Santé
- Connaître les principales méthodes pédagogiques et outils utilisés dans les formations de santé
- Savoir scénariser et gérer la formation sur une plate-forme, mettre en place une formation à distance, suivre une formation à distance (validation des acquis, etc.), et réaliser des épreuves d'évaluation à distance
- Apprendre à conduire une séance de pédagogie par simulation, appréhender les différentes phases de la simulation

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Dossier de candidature avec lettre de motivation

2.2 Conditions d'admission

Enseignants des écoles paramédicales, internes en phase de mise en responsabilité, médecins thèses, enseignants du secteur santé, pharmaciens, sage-femmes

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : janvier à décembre

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 80h

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède pas de tableau MCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Module 1 - 5 jours : Objectifs de connaître les principes de pédagogie en santé et de la pédagogie numérique incluant les théories de l'apprentissage, la communication et l'éthique, la pédagogie et enseignement numérique, la docimologie, la conception d'un projet d'enseignement numérique, l'accompagnement synchrone et asynchrone, la mise en œuvre d'une épreuve d'évaluation et d'un module d'enseignement numérique.

Module 2 - 5 jours : Objectifs de connaître et mettre en œuvre une séance de pédagogie par simulation incluant les objectifs d'enseignement, la réalisation pratique d'une séance de simulation, le briefing et le débriefing, savoir construire une séance de simulation, la mettre en pratique avec création d'une simulation pleine échelle et connaître les principes de l'évaluation.

Module 1 :

- journée 1 : Pédagogie de la théorie à la pratique
- journée 2 : Pédagogie mise en application
- journée 3 : Docimologie et évaluation numérique
- journée 4 : Mise en oeuvre d'un projet pédagogique d'enseignement numérique
- journée 5 : Psychologie, Droit, éthique et éducation thérapeutique

Module 2 :

- journée 1 : Simulation et objectif d'enseignement / Réalisation pratique d'une séance de simulation
- journée 2 : Pas de simulation sans débriefing / Piloter un débriefing
- journée 3 : Construire sa séance de simulation / retex simulation - table ronde
- journée 4 : Simulation pleine échelle / Comment évaluer ?
- journée 5 : Simulation pleine échelle

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : non

Rapport de stage : non

Projets tuteurés : non

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Présentielle sur l'ensemble des 2 modules

Absences aux examens :

Évaluation d'un enseignement numérique réalisé et déposé sur la plateforme d'EAD de la faculté

En cas d'absence à l'examen le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université Évaluation de la séance de simulation pleine échelle réalisé à la fin du module 2
Certification SIDES

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Validation par le présentielle et la réussite aux modalités de contrôle des connaissances

Article 7 : Redoublement

Réinscription possible sous réserve de l'accord du responsable pédagogique et suivant condition université :

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 810 € (+ droits inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1510 € / 1130 € (pour les assistants CHU uniquement)

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le Président de l'Université Grenoble Alpes.